



# CHARTRE DES GREETERS DE GRENOBLE

## QU'EST-CE QU'UN GREETER ?

Le Greeter (« hôte » en anglais) est un **habitant passionné** par le territoire grenoblois qui souhaite faire (re)-découvrir des endroits qu'il aime bien ou partager ses propres anecdotes. Il n'est en aucun cas un guide professionnel : le guide parle de **LA ville**, le Greeter parle de **SA ville**. Volontairement, il se propose d'accompagner les visiteurs pendant son temps libre dans des lieux plus ou moins insolites, selon les goûts et les envies de chacun. Les balades sont des supports à la **rencontre** et l'**échange** ; et celles-ci peuvent s'articuler autour de nombreux thèmes tels que les bons plans urbains, les sorties nocturnes ou la photographie. La démarche est animée par l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes métropole, mais les Greeters ne sont en aucun cas sous sa subordination. Il est possible à tout moment pour le Greeter de refuser une balade, ou de se retirer du réseau.

### PROFIL TYPE

- Plus de 18 ans
- De toute nationalité
- Bénévole**
- Personne ouverte, sociale
- Idéalement bilingue
- Etre disponible au moins 2h par mois
- Pas un professionnel du tourisme ou de la médiation du patrimoine

## QUI FAIT APPEL AUX GREETERS ?

Les Greeters s'adressent essentiellement aux visiteurs extérieurs (touristes étrangers ou nationaux) qui sont de passage dans la destination. La démarche peut aussi s'adresser aux nouveaux arrivants sur la métropole qui souhaitent faire connaissance avec la nouvelle ville qu'ils habitent. Il peut s'agir aussi bien de personnes seules, de familles ou de groupes d'amis mais ce nombre ne doit pas excéder 6 personnes afin de garder un côté convivial à la rencontre. L'une des personnes du groupe doit avoir au moins 18 ans.

## COMMENT SE RENCONTRENT-ILS ?

### AVANT LA RENCONTRE

- Les visiteurs remplissent un formulaire de balade disponible sur [www.grenoblegreeters.online.fr](http://www.grenoblegreeters.online.fr) **au moins 1 semaine avant la balade** et renseignent la composition de leur groupe ainsi que leurs centres d'intérêts
- L'Office de Tourisme se charge de trouver un Greeter disponible (dans la mesure de leurs possibilités) et qui correspond le mieux possible au profil du ou des visiteurs
- L'Office met en contact le Greeter et les visiteurs par mail et ils définissent d'un rendez-vous

### PENDANT LA RENCONTRE

- Chaque balade est unique et dure au minimum 2 heures mais elle peut durer plus longtemps à partir du moment où le Greeter et les visiteurs sont d'accord
- Si des dépenses sont engagées, chacun paye pour ses dépenses personnelles (ticket de transport, consommations dans un café...)
- Le Greeter ne peut accepter de pourboire ou de rétribution monétaire pour sa balade

## APRES LA RENCONTRE

- L'Office de Tourisme envoie un questionnaire de satisfaction au Greeter et aux visiteurs via email afin de s'assurer du bon déroulé des balades

## ENGAGEMENTS DES PARTIES

Partie concernée	S'engage à...
<b>L'Office de Tourisme Grenoble-Alpes métropole</b>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Assurer la promotion du réseau des Greeters</li><li><input type="checkbox"/> Assurer l'animation du réseau des Greeters à travers des temps de rencontres plusieurs fois dans l'année</li><li><input type="checkbox"/> Assurer la mise en relation des Greeters et des visiteurs</li><li><input type="checkbox"/> Envoyer au Greeter et aux visiteurs un questionnaire de satisfaction et informer le Greeter d'éventuelles remarques</li></ul>
<b>Le Greeter</b>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Respecter la Charte et les principes énoncés ci-dessus</li><li><input type="checkbox"/> Avoir une assurance responsabilité civile et fournir ce numéro à l'Office de Tourisme</li><li><input type="checkbox"/> N'accueillir des visiteurs en sa qualité de Greeter que lorsqu'il s'agit de demandes effectuées par l'intermédiaire de l'Office</li><li><input type="checkbox"/> Accepter de donner son numéro de portable ou mail aux visiteurs une fois la date de la rencontre fixée par l'Office de Tourisme</li><li><input type="checkbox"/> Accueillir dans un lieu public</li><li><input type="checkbox"/> Tenir informé l'Office de Tourisme de tout incident survenu pendant la balade</li><li><input type="checkbox"/> Si le visiteur ne répond pas aux attentes de la Charte, il est libéré de son engagement d'accueil</li></ul>
<b>Les visiteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Accepter et signer la Charte ci-dessus</li><li><input type="checkbox"/> En cas de force majeure, annuler sa balade au moins 2 jours avant</li><li><input type="checkbox"/> Accepter le fait que l'Office de Tourisme fera son nécessaire pour trouver un Greeter disponible, mais il se peut qu'aucun ne le soit</li><li><input type="checkbox"/> Etre conscient qu'il ne peut engager la responsabilité de l'Office de Tourisme ou du Greeter en cas de défaillance ne résultant pas de l'un ou de l'autre</li></ul>

Le Greeter ne dépend pas juridiquement de l'Office de Tourisme Grenoble-Alpes métropole qui ne peut être tenu responsable de ses actes et ses propos. Cependant, en cas de non-respect de cette Charte, l'Office de Tourisme se réserve le droit d'exclure un Greeter de son réseau.

**Signature :**